

Quelles activités pour les nouveaux assistants ?

CETTE PRÉSENTATION SE VEUT LE REFLET D'UNE RÉALITÉ PRÉCISE, que l'on peut évidemment retrouver ailleurs mais qui peut aussi être totalement autre dans telle ou telle bibliothèque. Mon intention n'est donc pas de débattre de la question des statuts, mais de décrire les situations auxquelles nous avons été confrontés depuis la parution de l'arrêté du 13 avril 2001. Aucun esprit polémique n'anime ces propos, mais il me semble aussi légitime de formuler des interrogations personnelles.

Avant, ils étaient bibliothécaires-adjoints

Le cadre de travail est celui d'une bibliothèque universitaire dans une petite université de province (un peu plus de 8 000 étudiants) créée il y a 30 ans, située dans 2 bâtiments avec une équipe de 26 titulaires sur 29 personnels de bibliothèques affectés. Les magasiniers ont une moyenne d'âge de 35 ans et représentent pratiquement la moitié des effectifs. La catégorie B se compose de 1 BAS et 6 ex-BA – aucun inspecteur de magasinage. Il ne sera donc pas fait état de cette catégorie de personnel. Les deux tiers d'entre eux arrivent en fin de carrière et occupent le même poste pratiquement depuis leur nomination dans le corps. Ils ont suivi et accompagné le développement de la bibliothèque ; ils possèdent de ce fait un fort sentiment d'appartenance à un ensemble. Les relations entre collègues sont cordiales

et amicales. D'une manière générale, tous les personnels sont animés du souhait d'offrir un service de qualité et ont à cœur que la bibliothèque fonctionne bien.

Le principe de répartition des tâches réside dans l'utilisation des compétences de chacun, en respectant autant que possible les statuts et les souhaits des individus. Ainsi aucune distinction n'existe entre la BAS et les ex-BA devenus assistants de bibliothèques (AB) ; ils ont les mêmes attributions et ils assurent le catalogage et le prêt entre bibliothèques. En ce qui concerne les catégories C, 3 magasiniers sont titulaires du CAFB et, conformément à leur souhait, ils participent, pour une part de leur temps de travail interne, aux tâches de catalogage, à savoir dérivation et exemplarisation essentielle-ment.

La bibliothèque avait été retenue comme site pilote pour l'expérimentation du Sudoc à l'été 2000 : tous se sont investis et ont accepté l'effort de formation et le surcroît de travail, d'autant que 2 semaines avant le début, il leur a fallu s'adapter au passage obligé de la version terminal à la version client serveur du SIGB. Ensuite, il y eut évidemment des moments faciles et d'autres beaucoup plus délicats, où il fallut gérer les mouvements d'humeur. L'ajustement des tâches respectives fit l'objet de négociations entre les personnes concernées et l'équipe des responsables de la bibliothèque ; un mode de fonctionnement à peu

près satisfaisant fut donc mis en place. Puis, au printemps 2001, fut officiellement créé le corps des assistants des bibliothèques. L'équilibre fut alors ébranlé.

Cet été, ils sont devenus assistants de bibliothèque

Au début du mois de mai, nous avons été confrontés au mouvement des nouveaux AB. Lors d'une entrevue, ils nous ont informé de leur décision de ne pas se présenter au concours de BAS et de cesser d'assurer, pour une durée indéterminée, les fonctions techniques qui ne relevaient plus de leur nouveau statut. Concrètement, ils n'effectueraient plus de catalogage original, ni d'indexation, mais seulement la dérivation et l'exemplarisation, permettant ainsi de poursuivre ces activités dans le Sudoc. Le prêt entre bibliothèques serait également interrompu. Nous ne pouvions pas ignorer leur amertume et leur fort sentiment d'injustice ; le nouveau texte stigmatisait pour eux une non reconnaissance de leurs compétences, de leur qualification. Nous avons pris acte de leur décision et leur avons demandé d'informer largement les usagers, les instances de l'université, d'être disponibles pour répondre aux questions, etc. En même temps, il leur fut attribué une nouvelle répartition de tâches conformes au nouveau statut, en particulier davantage de présence en service public. Nous avons accepté de prendre du retard dans le catalogage,

de ne pas surcharger le travail des catalogueurs des autres catégories.

Jusqu'aux vacances d'été, il y eut donc un ralentissement et surtout un blocage pour les nouveautés. Par contre, cette action a été ressentie beaucoup plus directement par les usagers du Prêt entre bibliothèques. La situation est devenue peu à peu délicate. Même si certains comprenaient le mouvement voire même le soutenaient, ils demandaient des mesures palliatives. Un accord a pu être trouvé et un mode de fonctionnement dérogatoire a été mis en œuvre, en particulier pour les étudiants qui devaient soutenir leur thèse dans l'année.

Toutefois, l'équipe de responsables ne pouvait s'abstraire d'une certaine inquiétude. Comment pourrions-nous continuer à assurer un certain niveau de service si la situation perdurait ? Les dates des congés approchaient et nous ne souhaitons pas créer de climat de conflit, nous avons repoussé les prises de décision à la rentrée de septembre.

Comme il a été dit au début, les personnels sont très attachés à l'image de la bibliothèque. L'expérience de deux mois de travail « autre » a contribué à la réflexion. À la rentrée, le dialogue a repris avec les nouveaux AB. Ils ont reconnu que leurs attributions initiales correspondaient davantage à leurs compétences et qu'elles présentaient plus d'intérêt et de motivation. Et c'est dans un climat en demi-teinte, empreint de fragilité que cette année a démarré. Nous savons que nous avons affaire à des convalescents sur lesquels il nous faut veiller. Et en même temps, notre mission est d'organiser un service public, de le faire fonctionner au mieux avec les équipes en place.

Point d'orgue à cette situation : lors de l'établissement des dossiers de promotion, nous nous sommes rendus

compte que, cette année, le nombre de propositions pour la promotion des ex-BA dans le corps de BAS était nettement inférieur à celui de l'année précédente. Cela a été ressenti comme un nouvel affront.

Et maintenant ?

Cet état de fait conduit à certaines interrogations importantes pour l'avenir de la bibliothèque. Comme ces personnels ne se présentent pas au concours, qu'ils ne sont pas promouvables dans l'immédiat, que se passera-t-il à leur départ en retraite dans 2 à 3 ans ? Leurs postes d'assistants des bibliothèques seront pourvus par de nouveaux assistants qui n'auront pas subi les mêmes épreuves au concours et qui n'auront pas exactement les mêmes compétences. Est-on si loin de la réalité en imaginant un scénario noir : se retrouver avec un nombre important de AB et un seul BAS ? Dans ce contexte, il y a fatalement perte de qualification, une détérioration de la qualité de service pour l'établissement. Comment pourrions-nous poursuivre sans crainte une politique de développement vers nos utilisateurs ?

Comment parvenir à motiver les équipes si les moyens humains ne peuvent soutenir parfaitement les projets ? Ce sont là une partie des inquiétudes personnelles pour les années proches.

Les interrogations actuelles des collègues avec lesquels nous collaborons ne peuvent pas être absentes de nos préoccupations. Elles nous renvoient à notre responsabilité de gestion d'une équipe. Ce n'est jamais chose aisée ; c'est une tâche qui nécessite un dialogue véritable, qui doit permettre à chacun de trouver sa place dans l'équipe de travail, de s'y sentir à l'aise et d'exprimer ses aspirations légitimes.

